Nations Unies S/PV.5136



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5136e séance

Mercredi 9 mars 2005, à 12 h 45

New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Poirier
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

05-26268 (F)

La séance est ouverte à 12 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction les conclusions de la Réunion de Londres du 1er mars sur l'appui à l'Autorité palestinienne. Il souscrit à l'objectif de la Réunion, qui était d'aider les dirigeants palestiniens à renforcer les institutions nécessaires à un État palestinien viable et indépendant.
>
> Le Conseil espère que la Réunion de Londres s'inscrira dans un processus d'appui international au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne à plus long terme et contribuera à aider les deux parties à appliquer la Feuille de route qu'il a approuvée dans sa résolution 1515 (2004) et que les parties ont acceptée en tant que moyen de parvenir à un règlement négocié, global et durable du conflit au Moyen-Orient, sur la base de ses résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002).
>
> Le Conseil souligne l'importance vitale de la sécurité, de la bonne gouvernance et du développement de l'économie palestinienne. Dans ce contexte, il accueille avec satisfaction le plan détaillé présenté par le Président Abbas à la Réunion de Londres, qui vise à renforcer les institutions de l'Autorité palestinienne dans ces trois domaines.
>
> Le Conseil souligne le rôle de premier plan que la communauté internationale est appelée à jouer auprès de l'Autorité palestinienne pour l'aider à exécuter ce plan. Le Conseil se félicite de l'engagement que la communauté internationale a pris de soutenir les plans de l'Autorité palestinienne en lui apportant un appui financier et politique. Le Conseil rend hommage au "Quatuor" pour la part importante qu'il prend aux efforts internationaux visant à fournir une assistance à l'Autorité palestinienne dans les domaines de la sécurité, du développement économique et de la gouvernance.
>
> Le Conseil appuie les propositions concernant un suivi de la Réunion de Londres et attend avec intérêt qu'il leur soit donné suite dans les meilleurs délais.
>
> Le Conseil appuie la Déclaration commune que le "Quatuor" a publiée à l'issue de la réunion qu'il a tenue en marge de la Réunion de Londres et compte sur sa participation active au cours de la période à venir, tout en étant conscient que d'autres parties intéressées ont également un rôle important à jouer.
>
> Le Conseil renouvelle l'appel qu'il a lancé au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne pour leur demander de respecter pleinement les accords conclus le 8 février au sommet de Charm el-Cheikh, qui prévoit en particulier que tous les Palestiniens cesseront de commettre tout acte de violence contre tout Israélien, où qu'il se trouve, et qu'Israël cessera toutes activités militaires dirigées contre tout Palestinien, où qu'il se trouve.
>
> Le Conseil renouvelle l'appel qu'il a lancé à la fois à Israël et à l'Autorité palestinienne pour leur demander de veiller à ce que le processus de paix continue de progresser vers la pleine application de la Feuille de route en contact direct avec le "Quatuor". Il souligne que l'Autorité palestinienne doit agir de manière concertée et soutenue pour s'acquitter de ses engagements en matière de sécurité et se félicite, dans ce contexte, que le Président Abbas se déclare résolu à ne ménager aucun effort à cette fin. Le Conseil souligne également qu'il est indispensable qu'Israël s'acquitte de ses engagements au titre de la Feuille de route.
>
> Le Conseil demande à nouveau qu'il soit mis fin immédiatement à tous les actes de violence, notamment tous les actes de terreur, de provocation, d'incitation et de destruction.

Le Conseil réaffirme qu'il est déterminé à voir se concrétiser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/12.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.